

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de la Caisse, Monsieur Alexandre Perreault, souhaite la bienvenue aux membres qui participent à l'assemblée virtuelle et déclare l'assemblée ouverte.

Le président souligne que nous avons perdu cette année un membre honoraire de notre Caisse, Monsieur Jean Lapointe, qui s'est grandement impliqué à la Caisse en tant qu'administrateur durant 37 ans et offre en son nom, au nom du Conseil d'administration, de toute l'équipe de la Caisse Desjardins Le Manoir, et de tous les membres, ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Lapointe.

Le président présente les gens qui l'accompagnent :

- Madame Lyne Chauvette, secrétaire du conseil d'administration, agira à titre de secrétaire d'assemblée;
- M. Frédérick Mc Donald, vice-président du Conseil d'administration;
- M. Robert Bonin, président du comité de mise en candidature;
- Madame Nadine Boire, directrice générale;
- Madame Sophie Guénette, adjointe à la direction générale;
- Madame Nadine Beauchamp, conseillère en communication et vie associative.

Le président souligne que, comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

La secrétaire rappelle à tous la définition de membre de plein droit.

La vidéo contenant le message de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

Le président explique les règles de fonctionnement de l'assemblée en mode virtuel. Les membres sont également invités à participer au tirage en s'inscrivant d'ici la fin de l'assemblée pour gagner l'un des quatre prix de présence, soit des certificats-cadeaux d'une valeur de 100 \$ pour des produits locaux. Les gagnants seront contactés dans les prochains jours.

Nomination des scrutateurs

Comme il y aura de la votation en direct, le président recommande de nommer Mesdames Lyne Chauvette et Sophie Guénette scrutatrices de l'Assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mesdames Lyne Chauvette et Sophie Guénette scrutatrices de l'Assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire présente l'ordre du jour de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} avril 2021

Présentation des résultats et rapports

4. Rapport du Conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Parole aux membres

8. Période de questions au Conseil d'administration

Présentation des propositions sur le partage des excédents

9. Présentation des scénarios en vue de la votation différée pour :
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes.

Élection des membres du Conseil d'administration

10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation

Votation en différé

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
 - Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours
13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} avril 2021

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture n'est nécessaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Le Manoir du 1^{er} avril 2021, tel que rédigé.

Présentation des résultats et rapports

4. Rapport du Conseil d'administration

Le président, Monsieur Alexandre Perreault, livre son message aux membres. Il parle entre autres :

- Des nombreuses initiatives pour soutenir les collectivités, et favoriser une reprise économique plus verte et plus inclusive;
- Du Fonds du Grand Mouvement et du Fonds C;
- Du Fonds local d'urgence pour répondre aux besoins de première nécessité des citoyens;
- Du développement durable;
- Des efforts investis dans la mise en place de solutions technologiques innovantes.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

La directrice générale, Madame Nadine Boire, présente et commente le rapport annuel au 31 décembre 2021. Elle souligne également :

- Que la Caisse travaille toujours dans l'intérêt des membres;
- Notre priorité est assurément d'être présents pour nos membres dans les moments qui comptent;
- La santé et la sécurité de nos membres et de nos employés;
- L'autonomie financière des membres;
- La proximité de la Caisse avec les membres et la collectivité.

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Le président informe les membres que le Conseil d'administration a adopté un Plan d'engagement et de proximité permettant de déterminer ses priorités d'investissement, afin de s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. Le président remercie tous les membres qui ont participé à nos consultations à cet effet dans la dernière année. Les priorités d'investissement de la Caisse représentent donc des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté.

La Caisse s'est aussi dotée d'une politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site Internet de la Caisse.

La directrice générale présente l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu dont le solde au 31 décembre 2021 est de 1 091 k\$. Une somme de 120 093 \$ a été versée dans des projets du milieu. De plus, une somme de 30 145 \$ a été remise en dons et commandite en 2021. Une vidéo présentant l'utilisation du FADM, de nos dons et commandites, de nos priorités d'investissement et quelques-unes de nos implications est diffusée.

Parole aux membres

8. Période de questions au Conseil d'administration

Le président invite les membres à poser toutes les questions désirées au Conseil d'administration.

Aucune question n'est posée.

Présentation des propositions sur le partage des excédents

Avant de débiter la présentation, une vidéo sur la ristourne est diffusée.

9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Le président invite la directrice générale à présenter la recommandation du Conseil d'administration en ce qui concerne le partage des excédents annuels.

La directrice générale présente et commente la proposition du Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS FADM Fonds d'aide au développement du milieu RRE Réserve pour ristournes éventuelles *Net d'impôt	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	10 502 k\$
	Autres éléments du résultat global de l'exercice	3 954 k\$
	Virements réglementaires aux réserves	(8 689) k\$
	Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
	En provenance de la réserve du FADM	89 k\$
	En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	1 409 k\$
		1 498 k\$
	Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	(1) k\$
	Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021	7 264 k\$

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

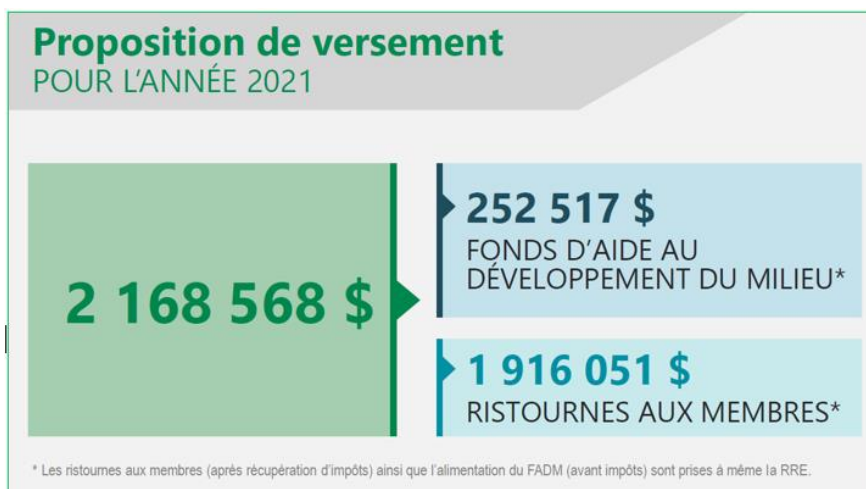
ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS SUITE FADM Fonds d'aide au développement du milieu RRE Réserve pour ristournes éventuelles	Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021	7 264 k\$
	Alimentation du FADM	(253) k\$
	Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	253 k\$
		0 k\$
	Alimentation de la RRE	(2 918) k\$
	Alimentation de la réserve générale	(4 346) k\$
Solde à répartir	0 \$	

Un membre propose d'adopter la recommandation pour le partage des excédents, appuyée par un autre membre.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de cette assemblée.

▪ **L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles**

La directrice générale présente et commente la proposition du Conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes.



RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		Équivalent en \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,63 \$	0,63 \$	239 k\$
Épargne et placements	0,63 \$	0,63 \$	182 k\$
Fonds	0,63 \$	0,63 \$	137 k\$
Prêts et marges de crédit	0,62 \$	0,62 \$	616 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime		272 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets		115 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		356 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 916 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.
 ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
 ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Un membre propose d'adopter la recommandation du Conseil d'administration, appuyée par un autre membre.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de sommes au FADM et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de cette assemblée.

Élection des membres du Conseil d'administration

Le président débute en expliquant le but et la démarche du profil collectif ainsi que le programme Jeune administrateur de la relève et souligne l'arrivée au Conseil d'administration le 1^{er} mars dernier de Mme Amy Li St-Laurent, nouvelle jeune administratrice de la relève à la Caisse.

Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que le président est lui-même candidat, le vice-président, M. Frédérick Mc Donald, agira comme président d'élection et comme la secrétaire est également elle-même candidate, la secrétaire adjointe, Madame Nadine Boire agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement de régie intérieure de la Caisse.

10. Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité de mise en candidature, M. Robert Bonin présente le rapport du comité :

- Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 19 janvier 2021 de la façon suivante :
 - ▶ Affichage dans tous nos établissements;
 - ▶ Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook, affichage dynamique sur les écrans en caisse et bandeau dans nos courriels).
- Pour l'assemblée générale de cette année, quatre (4) postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres candidats répondant aux critères suivants :
 - ▶ Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : en droit/déontologie, en communication, en éducation, en technologie de l'information ou en sociocommunautaire;
 - ▶ Quatre femmes ou trois femmes et un homme pour maintenir la parité;
 - ▶ Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : trois de 18 à 34 ans et un de 50 à 64 ans;
 - ▶ Des représentant(e)s du secteur de Mascouche et de La Plaine à Terrebonne.
- À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu trois (3) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Le président du comité mise en candidature souligne qu'un document de présentation de toutes les personnes candidates se retrouve sur le microsite de la Caisse afin de pouvoir consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration.

11. Élection par acclamation

Le président d'élection présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- ▶ Mme Lyne Chauvette
- ▶ Mme Diane Hamelin
- ▶ M. Alexandre Perreault

Le nombre de candidatures reçues étant inférieur au nombre total de postes à combler, le président d'élection déclare élus les personnes candidates suivantes : Mesdames Lyne Chauvette et Diane Hamelin ainsi que Monsieur Alexandre Perreault à titre d'administrateurs au conseil d'administration.

Le président d'élection félicite tous les candidats réélus et précise que le Conseil d'administration aura la responsabilité de recruter un membre intéressé qui correspond aux critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif du conseil et combler le siège vacant.

Le président reprend la parole et souligne le départ de Madame Denise Paquette qui a été administratrice au Conseil d'administration de la caisse durant six ans.

Votation en différé

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Le président informe les membres sur les éléments suivants :

- Les membres seront invités à voter sur les deux propositions recommandées par l'assemblée, soit :
 - ▶ La répartition des excédents annuels (ristournes);
 - ▶ Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), et les taux de ristourne.
- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- Réécoute de l'assemblée et documents de référence;
- Façon de voter.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Le président précise que dès ce soir 13 avril à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 16 avril 2022.

L'une de nos distinctions coopératives est que le pouvoir à la Caisse est exercé de façon démocratique, c'est-à-dire que tous nos membres ont la possibilité de participer à des décisions et orientations de leur coopérative selon la règle un membre – un vote.

Annnonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

Le président mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Le président remercie la directrice générale, les employés, les dirigeants ainsi que les membres.

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Suite à la période de votation qui se terminait le 16 avril 2022, voici les résultats :

- **L'adoption de la répartition des excédents annuels**
Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité (97,4 %) d'adopter le projet de partage des excédents tel que proposé par le Conseil d'administration.
- **L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes**
Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité (82,4 %) d'adopter le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de sommes au FADM et des taux de ristournes tels que proposés par le Conseil d'administration.

La levée de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Le Manoir a lieu le 19 avril 2022 à 16 h.

Alexandre Perreault, président

Lyne Chauvette, secrétaire

